

# Plan de développement de l'ÉCONOMIE SOCIALE

HORIZON 2030





# Quel horizon pour l'économie sociale en 2030 ?

“Nous, représentants des acteurs de l'économie sociale, faisons mouvement ensemble afin que l'économie soit au service d'un cadre de vie équitable, démocratique, solidaire et durable pour toutes et tous.”

Le système néolibéral actuellement à l'œuvre montre chaque jour ses limites face à l'ampleur des crises sociales, environnementales et démocratiques. À mesure que les inégalités se creusent, que les écosystèmes et les repères s'effritent, il devient évident que ce modèle n'est plus soutenable. Pourtant, il persiste. Face à cette inertie, l'économie sociale s'impose comme une voie crédible, et résolument tournée vers l'avenir. L'économie sociale contribue à réparer la société et à transformer l'économie.

L'économie sociale est une proposition cohérente, structurée et efficace. Elle prouve qu'une autre manière de produire, de décider et de partager est non seulement possible, mais déjà à l'œuvre, et robuste. En Belgique francophone, les entreprises d'économie sociale affichent un âge médian de 27 ans, contre 15 ans pour les entreprises traditionnelles\*.

L'économie sociale construit des solutions locales malgré le désordre global :

- **Sur le plan géopolitique**, alors que l'hégémonie occidentale est fragilisée et que les nationalismes se durcissent, l'économie sociale propose une alternative fondée sur la coopération, la démocratie et la solidarité, forte d'une expérience de plus d'un siècle. De même, face aux défis migratoires et démographiques posés par les conflits et la crise climatique, elle se positionne comme un acteur de terrain incontournable en matière d'inclusion sociale et d'insertion socioprofessionnelle.
- **Là où l'essor de l'intelligence artificielle** bouleverse les modes de production et déstabilise les modèles de gouvernance traditionnels, l'économie sociale, avec sa culture de la décision partagée, ses communs numériques et sa quête de sens, a une voix forte à faire entendre dans ce basculement technologique.
- **Sur le plan économique et territorial**, dans un contexte de dépendance accrue aux chaînes d'approvisionnement mondiales et de perte de maîtrise sur les leviers essentiels du développement, l'économie sociale contribue à renforcer la souveraineté économique par la relocalisation d'activités, la valorisation des ressources locales et la création d'emplois ancrés dans les territoires.

Elle démontre qu'il est possible de conjuguer efficacité économique, ancrage territorial et finalité sociale au service de la collectivité.

L'économie sociale n'est pas une niche. Elle représente 13 % de l'emploi salarié en Wallonie et à Bruxelles en 2024, avec 237 600 emplois\*. Notre ambition est claire : que ce modèle percole partout, dans tous les secteurs. Cela suppose une croissance significative et assumée. L'ES a la légitimité d'être ambitieuse. Elle est prête à prendre toute sa place dans le développement économique de demain.

Pour atteindre cet objectif, ce plan de développement pour l'économie sociale en Belgique francophone s'articule autour de **quatre axes stratégiques**. Le premier consiste à **renforcer la notoriété et la visibilité** de l'économie sociale. Pour susciter l'adhésion, encore faut-il être vu, compris, soutenu. Le deuxième vise à **positionner** l'ES comme **levier structurant de développement socio-économique alternatif** à tous les niveaux de pouvoirs : ce n'est pas un secteur parmi d'autres, c'est une manière d'entreprendre qui peut transformer tous les secteurs. Le troisième axe travaille à **consolider un écosystème favorable**, en termes de politiques publiques, de financement et de coopération. Enfin, le quatrième axe soutient le **développement des acteurs** eux-mêmes, dans leur capacité à grandir, innover et se réinventer.

Cette proposition a été élaborée sur la base du Mémoire de 2024 de ConcertES, du précédent Plan de développement ES 2017-2022 et de diverses concertations/consultations en interne de ConcertES. Il s'inscrit dans la continuité de la recommandation du Conseil de l'Union européenne relative aux conditions-cadres de l'ES de novembre 2023, et de la Résolution des Nations-Unies d'avril 2023 sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable.

Nous l'avons validé en Assemblée générale le 12 juin 2025.

Ce plan n'est pas un ajustement à la marge. Il est une invitation à la transformation. Parce que nous n'avons plus le temps pour les demi-mesures. Et parce que l'économie sociale a déjà prouvé qu'elle pouvait faire beaucoup avec peu. Imaginez ce qu'elle peut faire avec des moyens à la hauteur de ses ambitions.

Bonne lecture !



ACTEUR DE  
**L'ÉCONOMIE  
SOCIALE**

# Nos objectifs

Dans ce cadre, les acteurs de l'économie sociale se donnent les objectifs stratégiques et opérationnels suivants, à l'horizon 2030 :

## AXE 1

### AUGMENTER LA NOTORIÉTÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**OS 1** : Informer sur, étudier et visibiliser l'ES auprès du grand public

- **OP. 1.1** : Construire et imposer des récits qui intègrent l'ES et ses principes.
- **OP. 1.2** : Convertir les citoyens à l'économie sociale, par la marque "Acteur de l'économie sociale" pour consommer, travailler, entreprendre, se former, investir et s'impliquer dans l'ES.
- **OP. 1.3** : Etudier et multiplier les recherches sur l'ES, ses principes, ses spécificités, ses résultats et ses plus-values.
- **OP. 1.4** : Enseigner l'ES comme un modèle alternatif de développement économique, ses principes, ses spécificités et ses plus-values dès le plus jeune âge, dans tous les lieux d'enseignement (formels et informels).
- **OP. 1.5** : Contribuer à ce que les Acteurs de l'ES soient reconnus en tant qu'experts dans les débats médiatiques de société.

## OS 2 : Nourrir le sentiment d'appartenance au mouvement ES

- **OP 2.1** : Faire des entreprises d'économie sociale, et de leurs parties prenantes (clients, travailleurs, etc.) les premiers ambassadeurs de l'économie sociale et qu'elles fassent le lien avec le mouvement auquel ils appartiennent et/ou adhèrent.
- **OP. 2.2** : Faire de l'ES le premier client de l'ES




AXE 2

## POSITIONNER L'ÉCONOMIE SOCIALE COMME LEVIER STRUCTURANT DE DÉVELOPPEMENT SOCIO- ÉCONOMIQUE ALTERNATIF À L'ÉCHELLE LOCALE, RÉGIONALE, NATIONALE ET INTERNATIONALE

**OS 1 :** Poursuivre et renforcer la concertation, la coopération et la collaboration au sein de l'écosystème de l'ES.

- **OP 1.1 :** Renforcer la lisibilité et la compréhension mutuelle des rôles de chacune des parties prenantes de l'écosystème de l'ES.
- **OP. 1.2 :** Travailler à des outils de mutualisation permettant aux fédérations sectorielles et aux entreprises sociales de réaliser des économies d'échelle.
- **OP. 1.3 :** Mettre en place un soutien collectif aux projets identifiés comme leviers à l'échelle de l'écosystème.

**OS 2 :** Renforcer l'ES dans le développement de politiques publiques qui visent à construire une société harmonieuse, inclusive, durable, humaine, juste et solidaire.

- **OP 2.1 :** Repositionner et renforcer le rôle de l'ES dans les organes consultatifs transversaux afin de prendre en compte l'économie sociale dans toutes les nouvelles législations.
- 

- **OP 2.2** : Continuer à porter au sein des organes consultatifs de l'ES des débats prospectifs et de société où peut s'exprimer la spécificité de l'économie sociale.
- **OP 2.3** : Obtenir une organisation représentative à tous les niveaux de pouvoirs.
- **OP 2.4** : Obtenir un référent ES dans chaque administration

### **OS 3** : Renforcer l'ES comme outil de développement territorial

- **OP 3.1** : Faire en sorte que l'économie sociale soit au cœur des politiques territoriales et augmenter le lien entre les territoires, l'emploi local et l'économie sociale.
- **OP 3.2** : Renforcer la prise en compte de l'économie sociale dans toutes les administrations locales.

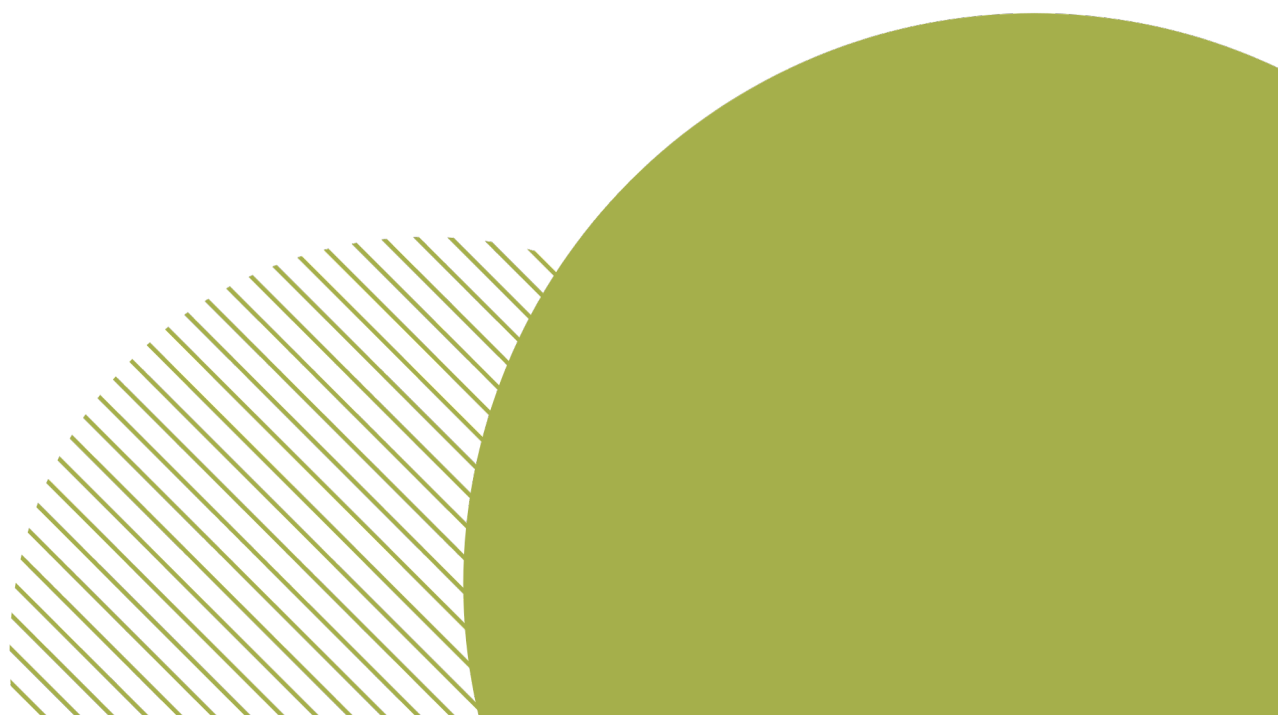
### **OS 4** : Renforcer les liens de l'ES avec d'autres secteurs de la société et construire des passerelles

- **OP 4.1** : Poursuivre et renforcer les liens entre les acteurs d'économie sociale et des organisations promouvant des valeurs proches (Unipso, Canopea, syndicats...).
- **OP 4.2** : Poursuivre et renforcer le dialogue avec les acteurs privés classiques et leurs fédérations (FEB, UCM, AKT for Wallonia...).
- **OP 4.3** : Poursuivre et renforcer des liens avec les organisations publiques en lien avec l'ES (Forem, AviQ, INASTI, ONEM, etc.) et tout autre opérateur appuyant l'innovation économique et sociale.



## OS 5 : Renforcer la collaboration et la coopération de l'ES au niveau européen et international


- **OP 5.1** : Poursuivre la représentation et la participation active des Acteurs de l'ES au sein des instances européennes et internationales pour stimuler des politiques publiques en faveur de l'ES.
- **OP 5.2** : Favoriser l'essaimage des bonnes pratiques de l'ES dans le cadre d'initiatives d'organisations internationales et la coopération au sein de projets internationaux.
- **OP 5.3** Stimuler les échanges de bonnes pratiques et s'en inspirer pour le déploiement de l'ES en Belgique francophone.



AXE 3

## ASSURER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE ET DE FINANCEMENT FAVORABLE À L'ÉCONOMIE SOCIALE

**OS 1 :** Renforcer et pérenniser le cadre juridique de l'économie sociale pour le faire correspondre au mieux aux objectifs d'intérêt général pour lesquels ils ont été conçus et aux réalités et besoins des acteurs concernés.

- **OP 1.1 :** Faire évoluer les cadres législatifs liés aux dispositifs spécifiques à l'ES.
  - **OP 1.2 :** Faire évoluer des cadres législatifs existants généraux pour favoriser le développement de l'ES.
  - **OP 1.3 :** Contribuer à l'élaboration de nouveaux dispositifs pour permettre à l'ES de se déployer.
  - **OP 1.4 :** Contribuer à la révision de la législation sur les marchés publics afin que les clauses sociales, éthiques, environnementales, circulaires et de gouvernance deviennent la norme.
  - **OP 1.5 :** Participer aux travaux sur la révision des Aides d'Etat et soutenir les réformes nécessaires pour faire évoluer le cadre législatif européen en veillant à préserver les dispositifs performants existants dans les États membres et à préserver les spécificités et les réalités des modèles de l'ES.
- 

## OS 2 : Pérenniser et améliorer les dispositifs de financement de l'ES pour les faire correspondre au mieux aux besoins de l'écosystème

- **OP 2.1** : Pérenniser et renforcer les outils de financement actuels spécifiques à l'ES, leviers de développement de l'ES.
- **OP 2.2** : Contribuer à la simplification des financements actuels et à leur pérennisation.
- **OP 2.3** : Renforcer les dispositifs existants pour l'ES et ouvrir des dispositifs existants à l'ES.
- **OP 2.4** : Contribuer au maintien et au développement d'une fiscalité favorable aux entreprises d'économie sociale.
- **OP 2.5** : Contribuer au développement de nouveaux dispositifs financiers pour accompagner l'évolution des entreprises sociales.

## OS 3 : Renforcer l'ES dans sa contribution à la création d'activités génératrices d'emplois durables, locaux et de qualité

- **OP 3.1** : Conceptualiser et articuler les dispositifs d'insertion pour les rendre plus lisibles pour les pouvoirs publics et les candidats.
- **OP 3.2** : Pérenniser et renforcer les aides à l'emploi d'insertion pour permettre l'atteinte des objectifs qui leur sont dévolus, à savoir une augmentation constante de la mise à l'emploi par l'insertion.
- **OP 3.3** : Veiller à une amélioration continue des conditions de travail des travailleurs de l'ES.



AXE 4

## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTEURS DE L'ES POUR RENFORCER L'IMPACT DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

**OS 1 :** Accompagner le développement des écosystèmes et des modèles économiques pour faire croître le nombre d'acteurs de l'ES

- **OP 1.1 :** Mettre en place les conditions pour l'émergence de nouveaux projets entrepreneuriaux et d'initiatives citoyennes.
- **OP 1.2 :** Accompagner les porteurs de projets à toutes les étapes de leur projet.
- **OP 1.3 :** Soutenir le changement d'échelle des projets.
- **OP 1.4 :** Soutenir la transmission en ES.


**OS 2 :** Assurer le développement des secteurs d'activités de l'écosystème en favorisant le développement de filières au sein de l'écosystème et la valorisation de modèles économiques porteurs.



## OS 3 : Soutien à la transition écologique et numérique des Acteurs de l'ES

- **OP 3.1** : Poursuivre l'accompagnement des EES dans leur transformation digitale.
- **OP 3.2** : Comprendre et évaluer les impacts des évolutions technologiques et numériques pour les EES.
- **OP 3.3** : Intégrer pleinement l'ES comme moteur de la transition écologique.

## OS 4 : Soutenir le développement de la finance solidaire pour renforcer les Acteurs de l'ES

- **OP 4.1** : Renforcer le financement solidaire direct des Acteurs de l'ES grâce à la mise en place d'une garantie publique en faveur des investissements solidaires qui leur sont accordés et un renforcement de l'accompagnement nécessaire pour les rendre « prêts à bénéficier d'investissements ».
  - **OP 4.2** : Renforcer les coopératives de finance solidaire grâce à des incitants fiscaux pour les personnes qui souscrivent leurs parts sociales ainsi qu'une exonération à l'impôt sur les sociétés.
  - **OP 4.3** : Renforcer les financements solidaires publics pour améliorer le soutien aux Acteurs de l'ES et la structuration de l'écosystème qu'ils constituent avec les coopératives de finance solidaire.
- 



Mundo Louvain-la-Neuve  
Avenue des Cîteaux 114,  
1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve  
+32 10 456 450